



Location: droit de laisser une cle avec la gardienne?

Par **barney**, le **18/05/2011** à **01:16**

Bonjour,

Je loue un appart meuble (location saisonniere, bail d'un an) et j'ai toujours laisse une cle avec la gardienne de l'immeuble. La locataire actuelle s'est dispute avec elle et puis n'a pas appreeie que cette derniere entre dans l'appart a deux reprises recemment sans demander son autorisation parce qu'il y avait une fuite d'eau dans l'appart en dessous. A present elle me demande d'une facon insistente de demander a la gardienne de lui rendre la cle qu'elle a dans sa possession. Personnellement je prefererais que la gardienne garde une cle en cas de besoin (fuite d'eau grave etc) surtout vu que ma locataire est souvent pas a la maison. Est-ce que legalement la gardienne n'a pas le droit d'avoir une cle (est-ce que j'etais dans le tort de laisser une cle avec la gardienne au premier lieu) comme l'affirme ma locataire?

Merci

Par **Domil**, le **18/05/2011** à **04:22**

[citation]location saisonniere, bail d'un an[/citation] non, la location saisonniere ne peut dépasser 3 mois et obéit à une réglementation stricte (déclaration, taxe de séjour etc.)

Si la gardienne entre dans le logement sans l'accord du locataire, elle commet le délit de violation de domicile. Si c'est sur votre ordre, vous êtes complice et vous encourez la même peine. Votre locataire est en droit de porter plainte, au pénal, contre la gardienne.

La locataire est chez elle. Elle est en droit de changer les serrures, sans vous donner les doubles. S'il y a une fuite d'eau, la gardienne arrête l'eau au robinet d'entrée (s'il n'y en a pas, c'est que c'est mal conçu et vous devez en faire mettre un).

N'oubliez pas que la locataire est chez elle, pas vous.